

## CONSEIL MUNICIPAL

DU 24.06.2020

**PRÉSIDENCE** : M Losego Jean-Michel, maire

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM Bertrand Philippe, Granjon Marc, Saint-Laurans Emmanuel, Paute Alex, Boisard Pascal, Guyomard Julien

Mmes Darnise Laurence, Fleurigeon Marie-Hélène, Bergès Monique, Saintignan Dominique, Ducourant Aurélie, Flambeaux Emilie

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : Mme Bonnemaïson-Fitte Sylvette (pouvoir à Emilie Flambeaux) M. Gabas Bernard (pouvoir à M. Bertrand Philippe)

A l'unanimité, les membres du conseil municipal valide le compte-rendu du conseil municipal du 25 mai 2020.

M. le Maire demande aux membres du conseil de rajouter à l'ordre du jour transmis, les points suivants :

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020
- Convention avec l'office de tourisme

***Le Conseil donne son accord à l'unanimité.***

### **DOMAINE ADMINISTRATIF**

1° Création des commissions municipales :

A la suite des élections municipales, M. le Maire expose à l'assemblée la nécessité de rédiger des délibérations pour la nomination des membres au sein des commissions suivantes :

- \* Commission d'appel d'offres (CAO),
- \* Nomination des membres du Conseil au CCAS,
- \* Commission du marché hebdomadaire.

***A l'unanimité, le conseil municipal adopte les compositions présentées.***

La nomination de conseillers municipaux aux commissions internes de la municipalité sera également effectuée mais non actés par délibération.

L'ensemble de ces nominations fait l'objet d'un document récapitulatif annexé à ce présent document (**annexe 1**).

## 2° Délibérations d'organisation du fonctionnement du Conseil Municipal :

### \* Délégations consenties au Maire par le Conseil :

Il s'agit d'une délibération du conseil municipal déléguant une partie de ses attributions au Maire. Ces délégations permettent de simplifier la gestion des affaires de la commune et évitent au conseil municipal d'avoir à délibérer sur toutes les affaires, notamment certaines décisions de petite portée (**annexe 2**).

M. le Maire donne lecture de ce document et apporte des précisions sur les différentes questions posées par les membres du conseil.

***A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.***

### \* Recrutement personnel non titulaire :

M. le Maire informe le Conseil de la nécessité de pouvoir recruter du personnel non titulaire pour faire face au remplacement momentané de fonctionnaires indisponibles pour occuper des emplois permanents (remplacements maladie notamment).

***A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.***

### \* Signature des actes administratifs :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que la Loi du 02.03.1982 (art L 1311-5 du CGCT) a donné aux maires le pouvoir d'authentifier les actes de mutation immobilière passés en la forme administrative.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'avoir recours à cette procédure et propose que M. BERTRAND Philippe, Maire-Adjoint, ait délégation permanente de signature afin de recevoir lesdits actes. Chaque acte administratif fera en outre l'objet d'une délibération détaillée quant à la nature de la mutation.

***A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.***

## 3° Autorisation de poursuites par voie de commandement par la Trésorière :

M. le Maire propose au Conseil de donner au Trésorier Public de SAINT-GAUDENS l'autorisation d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par ses soins. Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel et jusqu'à sa révocation.

***A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.***

## 4° Information sur les délégations de fonction du Maire aux adjoints et aux conseillers délégués :

M. le Maire est seul chargé de l'administration de la commune. Toutefois, il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et conseillers municipaux.

Ce document ayant été discuté et validé par l'équipe municipale, M. le Maire demande au conseil si des précisions doivent être apportées (**annexe 3**).

#### 5° Nomination des conseillers municipaux aux délégations extérieures :

M. le Maire informe de la nécessité de nommer des conseillers municipaux auprès des organismes extérieurs afin de siéger dans les comités syndicaux, conseils d'administration, etc...

Il propose à cet effet les différents sièges à pourvoir et demande aux conseillers de bien vouloir représenter la commune au sein de ces instances.

Un document récapitulatif est annexé à ce compte-rendu (**annexe 4**).

### **DOMAINE FINANCES - PERSONNEL**

#### 6° Choix des emprunts pour l'achat des terrains Boube (à destination de l'AGAPEI) :

M. le Maire donne lecture des différentes propositions bancaires pour l'achat des terrains des consorts Boube pour un coût estimé à 213 108 € destinés à la relocalisation du foyer de vie « Le comtal » et la construction d'une salle communale.

A la lecture de ces offres, il est retenu La Banque Postale avec les caractéristiques des prêts suivantes :

##### *Contrat de prêt long terme :*

- Montant : 129 305 €
- Taux : 1,20 %
- Durée : 20
- Périodicité : Trimestrielle
- Montant estimatif crédit : 16 385,43 €

##### *Contrat de préfinancement subventions :*

- Montant : 83 803 €
- Taux : 0,68 %
- Durée : 2 ans
- Périodicité : Trimestrielle
- Montant estimatif crédit : 1 136 €

***A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.***

#### 7°. Bail de location AGAPEI pour le site de Joulin, reprise des contrats de travaux et de prestations de la SA Les Chalets et résiliation anticipée du bail à construction sur les 3 pavillons

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'historique du bail à construction du foyer de vie « Le Comtal » et des 3 pavillons jouxtant ce bâtiment.

##### Le Foyer :

Le 1<sup>er</sup> bail à construction a été signé le 16 février 1976 avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1975, il se termine le 31 décembre 2019. Sur les parcelles données à bail, a été construit le foyer. Il était loué à l'AGAPEI.

Le foyer, du fait de l'extinction du bail à construction, redevient de plein droit la propriété de la commune d'Aurignac. La convention de location signée avec l'AGAPEI est transférée de plein droit à la commune d'Aurignac.



#### 8°. Demande de subvention réfection toiture Espace Saint-Michel

M. le Maire informe le Conseil qu'à la suite de travaux qui sont réalisés actuellement à la salle de danse, il a été détecté un problème majeur sur la toiture du bâtiment de l'espace Saint-Michel, en l'occurrence la porosité des tuiles qui occasionne des infiltrations récurrentes.

Après expertise, il s'avère qu'une réfection totale de la toiture est nécessaire pour un coût estimé à 22 114,90 €.

Cette dépense étant éligible à une subvention auprès du CD31 de 40 %, l'autofinancement serait de l'ordre de 8 916 €, déduction faite du FCTVA.

***A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord sur les travaux et la demande de subvention auprès du CD31.***

#### (Point ajouté) Vote des taux 2020 :

M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2020 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Au vu de l'augmentation des bases et d'un budget non finalisé à ce jour, M. le Maire propose au conseil de ne pas augmenter les taux pour cette année. Le résultat des produits attendus sera donc de 367 620 €.

***A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.***

#### 10° Extension terrasse le restaurant le « St Lo » :

Le restaurant « Le St Lo » sollicite auprès de la mairie une extension de la terrasse aux heures de fermeture de la mairie (les soirs et WE) afin de pouvoir accueillir un plus grand nombre de consommateurs dans le respect des normes sanitaires et de protection des lieux.

A ce titre et à la demande de M. le Maire, le conseil examine cette demande et prend comme décision de ne pas réclamer une redevance de domaine public pour cette extension.

Cependant, cette autorisation ne portera que sur une période déterminée et levée dès la fin des mesures de distanciation.

#### 10°bis Loyer salon de coiffure « So-coiffure » :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le loyer du salon de coiffure a été suspendu durant les mois d'avril, mai et juin en raison de la crise sanitaire, ce qui représente une somme totale de 1 295,67 €. Devant le faible chiffre d'affaire et la reprise qui tarde à se concrétiser, Mme Seclin demande à la municipalité une aide de la Mairie.

Monsieur le Maire propose de supprimer le loyer sur 2 mois, la période du confinement pendant laquelle il était interdit au Salon de Coiffure d'exploiter son fonds.

***A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.***

### 9° Délibération recrutement personnel contractuel saisonnier

Monsieur le Maire demande au Conseil de lui donner mandat pour la création de 2 postes d'agents contractuels à caractère saisonnier avec pour fonction principale l'accueil touristique au Donjon. Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

- Période : du 04 juillet au 30 août – du mercredi au dimanche
- Heures hebdomadaires : 30 heures

Il rappelle que chaque année, la Mairie prend des saisonniers. Habituellement, ils sont affectés au Service Technique pour permettre le fonctionnement du service durant les congés annuels des agents et de faire face à l'afflux d'organisations de manifestations associatives. Cette année, la crise sanitaire a quelque peu neutralisé ces 2 raisons.

Il s'agit aussi de permettre à des jeunes de trouver des jobs d'été.

Enfin, les 2 précédentes années, l'ouverture du Donjon a été effectuée grâce à la contractualisation avec une auto-entrepreneure mais qui n'a pas souhaité renouveler cette année.

***A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.***

### (Point ajouté) Convention avec l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) Cœur et Coteaux Comminges :

Philippe BERTRAND rappelle que depuis 3 ans, la commune a repris à son compte l'ouverture estivale au public de son site médiéval du château. Elle assure cette ouverture du mercredi au dimanche, eu égard à ses capacités financières et humaines et en tenant compte de l'intérêt touristique prioritaire. En 2020, en complément de cette ouverture devenue habituelle, l'OTI a proposé à la commune de compléter cette ouverture les lundis et mardis du 6 juillet au 31 août.

A ce titre, une convention pour délégation de l'accueil au site communal « Château d'Aurignac » sera contractée entre l'OTI et la commune stipulant l'ensemble des modalités.

La commune conservera le contrôle du service géré et doit obtenir du délégataire tous les renseignements à l'exercice de ses droits et obligations.

***A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.***

### 11° Projet écoles numériques innovantes et Ruralité 2020 :

Pascal BOISARD expose à l'assemblée l'appel à projets porté par le Ministère de l'Education Nationale « Label Ecoles numériques 2020 » destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales.

L'ambition de cet appel à projets est de soutenir notamment les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives, dans et autour de l'école, contribuant à la réussite scolaire par le développement de véritables territoires d'innovation pédagogique.

S'appuyant sur un projet pédagogique et éducatif innovant, M. BOISARD en concertation avec le personnel éducatif de l'école primaire Jacques Prévert sur la base d'un diagnostic partagé,

d'objectifs validés par tous, présente à cet effet une estimation financière répondant à un développement des usages du numérique qui s'élève à 7 000 € TTC.

Les achats porteraient sur des équipements suivants : ordinateurs portables, imprimante couleur A3, casques audios, micro enregistreur, etc...

M. BOISARD précise que ce projet pourrait être éligible à une subvention de l'Etat (50%) et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne. En cas d'absence de financement, ces acquisitions seraient remises à une date ultérieure.

Le dossier de subvention auprès de l'Etat sera monté par M. BOISARD en collaboration avec l'école, celui du Département sera traité par le secrétariat.

***Monsieur BOISARD informe l'assemblée qu'au vu de ses engagements professionnels, il ne prendra pas part au vote.***

***A l'unanimité des votants, le Conseil municipal donne son accord.***

## **DOMAINE CULTURE**

### **12° Création d'une régie de recettes au sein du service culturel de la commune**

Dans le cadre de la programmation de la saison culturelle et la perception des recettes de celle-ci, M. Philippe BERTRAND informe qu'il est nécessaire de procéder à la création d'une régie de recettes indiquant les modalités d'encaissement.

***A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.***

### **13° Délibération sur la tarification des produits et des prestations du service culture et patrimoine :**

Philippe BERTRAND indique au Conseil qu'il y aurait lieu de fixer les tarifs concernant les produits de la régie de recettes culture et patrimoine 2020. Il donne lecture de la programmation culturelle et des différents prix (**annexe 5**).

***A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.***

### **14° Demande subvention saison culturelle 2020 :**

- Considérant la volonté de la municipalité de pérenniser une programmation culturelle permettant une mise en valeur du patrimoine médiéval et une sensibilisation des publics et en particulier de la jeunesse,
- Considérant la volonté du Conseil Départemental d'accompagner la diffusion culturelle sur l'ensemble de la Haute Garonne en soutenant les opérateurs qui en adéquation avec les objectifs de la politique culturelle départementale, participent par leurs actions et diffusion à l'animation du territoire et favorisent l'irrigation et la dynamique culturelle des territoires.,
- Considérant qu'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne permettra d'accroître la programmation tout en maintenant des prestations de qualité ouvertes à tous, avec une tarification incitative pour l'élargissement et la diversification des publics,

M. le Maire propose au Conseil de déposer cette demande de subvention selon le plan de financement suivant :

<b>CHARGES</b>	<b>Montant</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>Montant</b>
Représentations culturelles (au nombre de 2)	4 100€	Entrées scolaire et public	2 000€
Achat installation pour expo pérenne	6 770€	Subvention CD 31	6 000€
Frais impression (communication et expo)	830€	Autofinancement	4 000€
Frais réception (hébergement et restauration artistes)	300€		
<b>Total prévisionnel saison 2020</b>	<b>12 000€</b>	<b>Total</b>	<b>12 000€</b>

Pour information, l'acquisition et l'installation de panneaux pour une exposition pérenne est liée à la participation du Conseil Départemental.

***A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.***

### **DOMAINE TOURISME**

#### 15° Inscription au PDIPR du Sentier de la Borie :

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le projet d'inscription de l'itinéraire du sentier de la Borie au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de la Haute-Garonne.

Par délibération du 24 septembre 2019, le conseil municipal d'AURIGNAC a émis un avis favorable sur la création et le passage sur le territoire communal de l'itinéraire de randonnée pédestre dénommé sentier de la Borie.

M. le Maire précise qu'il nous est proposé aujourd'hui de nous prononcer sur le tracé précis de l'itinéraire pour lequel il convient de demander au Conseil Départemental l'inscription au PDIPR. Le sentier de la Borie emprunte les voies, (et) chemins (et parcelles communales le cas échéant) tels qu'ils sont décrits dans le tableau et la carte ci-annexés.

L'inscription au PDIPR des chemins ruraux (et parcelles communales le cas échéant), domaine privé de la commune, implique que ceux-ci ne pourront ni être aliénés ni supprimés sans que la commune n'ait au préalable proposé au Département un itinéraire de substitution, et que ce-dernier l'ait accepté.

***A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable sur l'ensemble de l'itinéraire sentier de la Borie passant sur le territoire de la commune tel que décrit dans le tableau et la carte annexés.***

## **DOMAINE TRAVAUX**

### 16° Délibération SDEHG – Branchement de deux coffrets rue Saint-Michel :

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à la demande de la commune du 3 janvier dernier concernant le branchement de deux coffrets prises marché existants Rue Saint-Michel, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

Branchement souterrain triphasé avec coffrets extérieurs :

- Part SDEHG : 3 177 €
- **Part restant à la commune** 651 €
- TOTAL : 3 828 €

***A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.***

## **INFORMATION**

Pascal BOISARD informe l'assemblée que le site internet communal sera présenté au conseil municipal à la fin de l'été et opérationnel courant septembre. Dans l'attente du site, une page Facebook pilotée par Emilie FLAMBEAUX est opérante pour informer sur les actions de la mairie et relayer ce qui se passe sur le territoire : il s'agit de la page anciennement dédiée à l'action culturelle qui a été réorientée sur l'ensemble de la politique municipale.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h50.**